

Décision

Générale

colonial

Décision n° 644 le 24 juin 1939

n° 644 le 24

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 juin 1939

Numéro JO

n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro

30 juin 1939

TEXTE INTÉGRAL

Le médecin commandant des troupes coloniales Leitner assurera pur intérim, à compter du 19 juin 1959, les fonctions de chef du Service de Santé de la colonie et directeur comptable de l'hôpital. en remplacement du médecin lieutenant-colonel Martial. décédé. Le médecin commandant Loitner, directeur local de la Santé, prôtern, en cette qualité, le serment prescrit par la loi.